



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 12 septembre 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.5 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser l'implantation d'une remise à une distance de 0.28 m et de 0.38 m au lieu de 1 m prévu au règlement. Également, permettre l'empiètement de la remise dans une servitude d'utilité publique.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-18 et comprend le lot numéro 6 492 610 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 22, rue Alexander-Bothwell, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce deuxième jour du mois d'aout 2022.

DAVID FOURNIER
Directeur général
Greffier adjoint